Reconnaissance des diplômes étrangers en physiothérapie

Pour pouvoir exercer la profession de physiothérapeute en Suisse, la reconnaissance des diplômes étrangers par la CRS est nécessaire. Ce guide présente la procédure et contient les liens les plus importants vers les documents et les points de contacts. Pour la reconnaissance définitive une autorisation de séjour de type B, C, Ci, G, F ou L est requis.

1ère étape : PreCheck

- Décide si le diplôme peut être formellement reconnu
- Gratuit
- Via www.precheck.ch (créer un compte utilisateur)

Décision positive

Citoyens des pays de l'UE/AELE :

Preuve de compétences linguistiques au niveau B2 au cours de la procédure de reconnaissance

Citoyens d'Etats tiers :

Preuve de compétences linguistiques au niveau B2 AVANT la procédure de reconnaissance

Décision négative

La reconnaissance du diplôme n'est pas possible

2e étape : Procédure de reconnaissance

- Remplir le formulaire de demande sous www.precheck.ch et envoyer les documents requis par la poste
- Le délai de soumission est d'un an à compter de la décision du PreCheck
- Temps de traitement des documents à la CRS : env. 4 mois
- Coûts jusqu'à CHF 1'000.- (hors frais de légalisation, traductions, etc.)

Décision positive

Décision partielle

Décision positive

La reconnaissance définitive a été accordée

Décision partielle

La décision partielle informe quant aux mesures de compensation exigées. Après réception de la confirmation pour la participation aux mesures de compensation par la CRS, un numéro GLN temporaire pour un «personne en procédure de reconnaissance» peut être demandé à Refdata (validité 2 ans).

3e étape : Mesures de compensation

Variante A : Stage d'adaptation

- Stage chez un employeur de votre choix avec évaluation ultérieure
- Exigences pour les superviseurs de stage selon la réglementation CRS

Variante B : Stage d'adaptation avec formation complémentaire

- Stage chez un employeur de votre choix avec évaluation ultérieure
- Exigences pour les superviseurs de stage selon la réglementation CRS
- Formation complémentaire en travail scientifique

Variante C : épreuve d'aptitude

- 1ère partie : étude de cas écrite (durée rédaction et correction : min. 16 semaines)
- 2e partie : Examen oral (possible 2x / an : mar/avr & oct/nov)
- Responsable: physioswiss
- Coûts: CHF 4'350.-

Décision positive

- Confirmation de la reconnaissance définitive par la CRS
- Inscription automatique au NAREG (Registre national des professions de la santé) → Prix CHF 130.-
- Le numéro GLN peut être demandé (définitivement) à Refdata

Toutes les informations datent du 20.03.2023 et sont sous réserve de modifications.